

Quelle autorité pour nos enfants ?

ONT COLLABORÉ À CET OUVRAGE

Laurent Bachler  
Véronique Bellangé  
Françoise Bernard  
Norbert Bon  
Colette Brini  
Jean-Luc Cacciali  
Jean-Louis Chassaing  
Françoise Checa  
Isabelle Dhonte  
Élie Doumit  
Jean-Pierre Gasnier  
Jean-Paul Hiltenbrand  
Yannick Janet  
Dominique Janin-Duc  
Anne Joos de ter Beerst  
Yves Le Bideau  
Jean-Pierre Lebrun  
Martine Lerude  
Miriem Méghaïzerou  
Charles Melman  
Nicolas Miteran  
Isabelle Nicoud  
Claire Pouget-Dompmartin  
Louis Sciara  
Corinne Tyszler  
Danièle Weiss

Sous la direction de  
Christian Rey

avec

Marika Bergès-Bounes, Sandrine Calmettes-Jean,  
Catherine Ferron et Jean Marie Forget

# Quelle autorité pour nos enfants ?

Psychanalyse et clinique

 érès

Ce travail sur l'autorité a trouvé son aboutissement grâce à l'initiative, à la détermination et au désir de Christian Rey. Il a favorisé des avancées de qualité sur un thème qui lui tenait à cœur à travers la rencontre d'intervenants de disciplines variées.

Le comité de rédaction

Conception de la couverture :  
Anne Hébert

Version PDF © Éditions érès 2014  
CF - ISBN PDF : 978-2-7492-4091-6  
Première édition © Éditions érès 2014  
33, avenue Marcel-Dassault, 31500 Toulouse, France  
[www.editions-eres.com](http://www.editions-eres.com)

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. 01 44 07 47 70, fax 01 46 34 67 19.

## *Table des matières*

Introduction.....	7
QUELLE AUTORITÉ L'ENFANT APPELLE-T-IL ?	
Qu'entend-on par autorité ? <i>Christian Rey</i> .....	11
Commander et décider, pouvoir, autorité <i>Colette Brini</i> .....	21
Réflexions sur l'autorité des signifiants maternels <i>Dominique Janin-Duc</i> .....	29
« Je n'obéirai pas à cette pouffiasse ! » <i>Marika Bergès-Bounes</i> .....	37
C'est comme ça ! <i>Isabelle Nicoud</i> .....	45
« Il me provoque » <i>Sandrine Calmettes-Jean</i> .....	53
L'autorité en question <i>Louis Sciara</i> .....	67

*Quelle autorité pour nos enfants ?*

Il y a des autorités <i>Corinne Tyszler</i> .....	79
D'autorité à autorisé, il n'y a qu'une lettre... <i>Françoise Checa</i> .....	89

QU'EST-CE QUE L'AUTORITÉ ?

De l'autorité du père à l'autorité des chefs : l'inversion des genres. Propos décalés sur la « démocratie familiale » <i>Yves Le Bideau</i> .....	99
L'autorité parenta(b)le <i>Jean-Pierre Gasnier</i> .....	113
L'autorité du père. Son évolution dans l'histoire et les récits en France <i>Danièle Weiss</i> .....	123
Autorité et modernité <i>Élie Doumit</i> .....	133
« L'autorité fut » : une autre lecture <i>Isabelle Dhonte</i> .....	141

QUELLE ASSISE POUR L'AUTORITÉ ?

Autorité et altérité <i>Jean-Pierre Lebrun</i> .....	155
Y a-t-il une bonne autorité ? <i>Charles Melman</i> .....	169
Le sujet supposé pouvoir <i>Jean-Louis Chassaing</i> .....	177

*Table des matières*

LES PARENTS ET L'AUTORITÉ

En quoi tiendrait l'autorité maternelle ? <i>Jean-Paul Hiltenbrand</i> .....	193
La voix du père nous manquerait-elle ? <i>Jean-Luc Cacciari</i> .....	203
Faut-il interdire la fessée ? <i>Norbert Bon</i> .....	211

L'AUTORITÉ EN INSTITUTION

Une institution peut-elle encore faire figure d'autorité ? <i>Véronique Bellangé</i> .....	221
Grandes puissances <i>Catherine Ferron</i> (non accessible en version numérique)	

L'AUTORITÉ À L'ÉPREUVE DE L'ENSEIGNEMENT

Autorité et éducation : quelle est la place de l'autorité dans la relation éducative ? Une relecture de Hannah Arendt <i>Laurent Bachler</i> .....	251
Une autorité de reconnaissance <i>Françoise Bernard</i> .....	271
Le discrédit de l'autorité à l'école <i>Miriam Méghaïzerou</i> .....	281
Le jeu de l'autorité <i>Nicolas Miteran, Yannick Janet</i> .....	291

*Quelle autorité pour nos enfants ?*

« Autorité naturelle » ?  
*Claire Pouget-Donpmartin*..... 301

L'AUTORITÉ ET LE TRANSFERT

Autorité et désir  
*Anne Joos de ter Beerst*..... 311

Qu'est-ce que s'autoriser ?  
*Martine Lerude*..... 319

Transferts sauvages  
*Jean Marie Forget*..... 335



## *Introduction*

« Il ne supporte pas le non, il n'obéit pas, il transgresse en permanence, il ne respecte pas la maîtresse et à la maison il n'écoute rien et n'en fait qu'à sa tête, il est tout-puissant, nous n'avons plus aucune autorité, il nous tient tête, il en vient à nous menacer, il se comporte comme un ado, qu'est-ce que ce sera à l'adolescence ? » Les parents dépassés, excédés, viennent nous solliciter en ces termes lors des consultations.

Ce leitmotiv de plaintes est l'entrée en matière de bon nombre de premières rencontres. Le contenu manifeste de ces entretiens semble indiquer une relégation générale de l'autorité au rayon des souvenirs.

L'enfant qui ne consent pas aux exigences parentales réagit aujourd'hui bien souvent sur le mode de l'affrontement, de la colère ou de la violence. Il s'enferme dans une opposition non constructive. En effet, l'enfant fait « obstruction », barrage, à toute injonction parentale faute de se confronter à un « non » ou à un interdit efficient. Ce refus obstiné de l'enfant ne ferait-il pas actuellement écho au désarroi des parents dans un jeu de miroir où tous se perdent ?

Aussi bien du côté des parents que de celui des enfants, la question implicite et inarticulée est : que serait un « non » qui ferait autorité, une autorité reconnue par l'autre ? Et au-delà de l'exercice du « non », qu'est-ce qu'une parole qui ferait autorité ? Pour Hannah Arendt, l'autorité s'oppose « à la fois

à la contrainte par force et à la persuasion par arguments », elle n'est pas la pratique d'un pouvoir, elle témoigne de la disparité des places et met en œuvre la référence à une instance tierce.

Pourtant actuellement, avec leur enfant, les parents expliquent, persuadent, négocient et se gardent bien de joindre l'acte à la parole. L'arbitraire ou la contrainte sont évités par crainte de l'exercice d'une position de pouvoir. Il s'agirait pour eux, en quelque sorte, de nouer par le dialogue un partenariat harmonieux, sans disparité entre parents et enfants, à l'abri des désaccords pour ne pas risquer d'être désignés comme maltraitants. Parents et enfants sont-ils toujours à leur place spécifique quand il devient tellement difficile d'asseoir et de soutenir une différence ?

On constate, dans un tel contexte, le désarroi massif des parents qui se heurtent à ce qu'ils tentaient d'éviter ; ils ne comprennent pas ce qui invalide la portée de leurs discours attentionnés et bienveillants.

Que leur répondre ? Il y a bien toutes les recettes éducatives, les conseils, le *coaching*, les formations de parents comme les guides de la parentalité, toutes techniques qui proposent de résoudre les impasses éducatives. Mais d'autres manières de procéder existent, et en consultations parents-enfants, le travail du psychanalyste offre – au moins aux adultes – l'occasion de s'entendre parler... D'entendre ce qu'ils disent sur ce qui leur arrive, à leur insu. Cette expérience souvent salvatrice produit parfois des effets très rapides.

Cet ouvrage présente une approche soucieuse de préciser les exigences inhérentes à l'altérité des places. Il se propose d'illustrer les difficultés rencontrées par tous ceux qui incarnent une référence à l'autorité : parents, enseignants, médecins, éducateurs, juges..., et sont actuellement éprouvés dans l'exercice de leur responsabilité qui ne fait plus consensus dans la vie sociale. Chacun d'entre eux se confronte à un défaut de légitimité. Comment l'enfant pourrait-il, lui, s'y retrouver ?

QUELLE AUTORITÉ  
L'ENFANT APPELLE-T-IL ?



*Christian Rey*

## *Qu'entend-on par autorité ?*

Pour présenter cette question, je prendrai le parti d'utiliser une citation d'Alexandre Kojève<sup>1</sup> : « D'une manière générale, il ne faut *rien faire* pour exercer l'autorité. »

« *Rien faire* » donc.

« Rien » que je propose ainsi en exergue de cette affaire d'autorité.

« Rien », en écho inverse de ce qui se passe aujourd'hui dans les familles : je pense à tous ces parents qui racontent en consultation tout ce qu'ils font pour obtenir une obéissance de leur progéniture : les cris ; les ordres répétés ; les explications ; l'argumentation ; les négociations.

Aussi, ce que j'appellerai le « behaviorisme domestique », lequel me paraît, ces temps-ci, en nette expansion : je songe aux fameux contrats hebdomadaires cosignés par les « contractants » (parents et enfants) avec les tableaux muraux, la comptabilité des points, les récompenses.

Enfin, les punitions.

Parfois jusqu'à la violence.

Tout ceci jusqu'à l'épuisement.

---

*Christian Rey, psychanalyste, membre de l'ALI, Chambéry.*

1. A. Kojève, *La notion d'autorité*, Paris, NRF, Gallimard, 2004.

Bref, toutes actions à l'opposé d'une relation autoritaire telle que Hannah Arendt et Alexandre Kojève, par exemple, ont voulu la définir ; soit une relation basée sur une reconnaissance réciproque de la hiérarchie, et une acceptation bipartite de celle-ci.

Précisons que l'adjectif « autoritaire » n'a sans doute pas à l'époque de Hannah Arendt la connotation péjorative qu'il a pu acquérir aujourd'hui. Le « c'est comme ça », le commandement, le signifiant maître (S1 comme nous le formalise Lacan : S1 comme agent du discours du maître), soit ce qui fait (ou faisait) autorité par le verbe dans les familles, ce S1 a aujourd'hui mauvaise presse : il n'est ni socialement ni politiquement correct. On pourrait même ajouter qu'il est devenu persécutoire : quelqu'un qui chercherait encore à faire autorité dans une famille ou à l'école pourrait, dans notre contexte actuel, être vite dénoncé, suspecté de maltraitance par « autoritarisme ».

Aujourd'hui : « S1 = violence », et une telle équivalence a pour intérêt de nous indiquer l'évolution sociale de ces dernières décennies, en particulier en ce qui concerne l'évolution de cet exercice de l'autorité. L'actualité de nos sociétés occidentales et de leurs fonctionnements pourrait nous faire conclure à un retour vers des pratiques de l'autorité antérieures, comme celle de la Grèce où la méthode politique était basée sur la persuasion ; ou bien à celle référée à Platon, celui-ci assimilant les idées du philosophe à des normes qui suffiraient à assurer la conduite des hommes ; nous pouvons ainsi noter, comme émergeant dans notre société moderne, la création d'instances dénommées « haute autorité » et censées promouvoir, par consensus, des normes destinées à la gouvernance des professionnels mais aussi, finalement, de tous les citoyens. (Remarquons au passage à quel point la nécessité de l'adjectif « haute » dénote cette déliquescence actuelle de l'autorité.) Notons l'appétence des parents actuels, leurs demandes de normes éducatives.

Hannah Arendt<sup>2</sup>, dans sa définition princeps, oppose l'autorité d'une part à la persuasion, d'autre part au pouvoir par la contrainte ; distinguo fort utile pour resituer l'autorité du côté des effets du signifiant. On pourrait, ici à propos de la contrainte, noter cette émergence remarquable actuelle des pratiques et des théories comportementalistes mettant en action des processus éducatifs basés sur la récompense et la punition ; soit ce pouvoir par la contrainte opposé à ce que Hannah Arendt définit sous le terme d'autorité, « l'autorité exclut l'usage de moyens extérieurs de coercition » dit-elle : « La relation autoritaire entre celui qui commande et celui qui obéit ne repose ni sur une raison commune, ni sur le pouvoir de celui qui commande ; ce qu'ils ont en commun, c'est la hiérarchie elle-même, dont chacun reconnaît la justesse et la légitimité, et où tous deux ont d'avance leur place fixée. » Donc, ce n'est pas une affaire de contrainte ni de raison, mais plutôt une question de pacte, pacte nécessitant une reconnaissance réciproque, un « dire-oui », une *Bejahung* pour reprendre ce mot de Freud... Pacte supposant une asymétrie et une antériorité (un déjà-là) des places, « places fixées par avance », dit-elle.

Rappelons dans ce liminaire et disons à quel point cette autorité du signifiant ne peut que nous intéresser, tant pour nos propres cures personnelles que pour notre pratique d'analyste, dans la mesure où le traitement des névroses passe par le repérage de nos coordonnées signifiantes et par la perlaboration appliquée à ces éléments injonctifs en provenance de ce Autre qui nous aliène. « Autre », incomparable apport lacanien, mais qui, a posteriori, nous paraît tout à fait convenir à ce déjà-là, à cette antécédence de places asymétriques et, finalement, à cette altérité dont nous parle Hannah Arendt comme étant l'origine de l'autorité.

« Autre » et altérité aujourd'hui en déclin.

---

2. H. Arendt, « Qu'est-ce que l'autorité ? », dans *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, 1972.

« Autre » comme lieu, comme logement de ce signifiant phallique (autre appellation du S1) : soit ce signifiant autoritaire mais, en même temps, signifiant qui ouvre au désir.

Autorité du signifiant encore, que je voudrais aussi reprendre sous l'angle d'une autre clinique, celle de la psychose ; l'injonction signifiante va alors, chez le patient psychotique, présenter un caractère et connaître un destin des plus radicaux. Apparemment ici, pas d'issue symptomatique au sens où l'on entend le symptôme comme conflit avec un désir dans la névrose. Dans le cas de la psychose : pas de dialectique de ces signifiants injonctifs, ni donc de destin avec un déplacement symptomatique. Les vieux cliniciens parlaient par exemple de « l'obéissance automatique » du patient schizophrène, ce dernier pouvant se figer brusquement au détour d'un couloir, stoppé par quelque voix implacable, irrésistible ; ou bien débiter (en apparence) un épisode délirant par une castration réelle... Toujours sur injonction hallucinatoire.

Cas extrême dans cette clinique où le terme de soumission pourrait être préféré à celui d'obéissance. Le commandement dans la psychose suppose la grosse voix hallucinatoire et la tyrannie du délire. Et l'on peut se demander si l'usage du terme d'autorité est, toujours selon notre définition de départ, légitime dans ce dernier cas, où nous pourrions dire que l'Autre agit là en direct ou en court-circuit.

Avec un garçon, Thierry, 5 ans, en séance pas de grosse voix de ma part, pas même d'ordre au sens d'une formule impérative de la phrase ; une seule demande va suffire... sans hausser le ton. Cette demande, au cours d'un entretien préliminaire, constituera un moment pivot du processus dans cette situation et permettra un départ de la cure.

Lacan commentait, pendant son séminaire, sa propre énonciation et sa « petite voix ». Une petite voix qui suffisait amplement à son autorité. Autorité qui, par parenthèses, a été aussi celle de son œuvre écrite et qui est, plus généralement, celle tout à fait majeure des écrits d'un défunt. Il n'y a pas plus autoritaire qu'un défunt, un disparu. Ou tout du moins



l'autorité de ses dernières paroles, par exemple (cf. le conte dit *Atala*, de Chateaubriand<sup>3</sup>). Preuve s'il en est encore besoin qu'il ne faut rien faire pour exercer l'autorité.

Donc, Thierry, bambin de 5 ans qui m'est amené par une mère en très grand désarroi, épuisée, fondant en larmes – affaire banale aujourd'hui que celle d'une mère seule, malmenée, insultée par son fils qu'elle désigne comme fou mais qui la fascine aussi par des performances sportives, extraordinaires selon elle. Juste avant notre première rencontre, quelques consultations ont été tentées chez un psychologue, mais ce dernier a malencontreusement déclaré qu'il allait écrire au père, en retour de quoi Thierry a complètement dévasté son bureau, refusant de revenir ensuite. L'échec pour cette mère est cuisant, sa solitude sans limites, son « insavoir » sans fond ; elle dit ne pas savoir ce qu'est « être une mère », et cherche à copier ce qu'elle appelle des « gens normaux » qui élèvent des enfants. Récemment et pendant quelques jours, elle a pu côtoyer des couples amis avec enfants : la comparaison avec ce qui se passait en regard pour elle avec son fils a sans doute été bien humiliante et douloureuse... mais aussi fort instructive.

Instructive et révélatrice, bien sûr, de l'état actuel de ses place et rôle de mère mais, dans le même temps, révélatrice aussi des risques fréquemment pris par Thierry dans ses entreprises sportives hors limites. C'est-à-dire que la comparaison a été nécessaire pour que ce Réel du danger encouru par lui prenne consistance pour elle. Par exemple : peu de temps auparavant c'est un poteau salutaire – faisant limite réelle – qui a stoppé l'enfant et l'a finalement sauvé d'une descente à ski bien trop verticale, eu égard à ses capacités actuelles.

Place et rôle de mère ici malmenés dans le contexte d'une réussite socioprofessionnelle, pour elle, plutôt brillante, réussite contrastant avec ce désarroi plus général qu'elle pourra relier dans son équation personnelle à un ordre symbolique désarticulé, tel que l'évocation de son passé nous le laissera entendre.

---

3. Chateaubriand, *Atala*, Paris, Press Pocket, 2009.

Perturbation et/ou dislocation<sup>4</sup> dont Thierry se fera l'écho, avec cette remarque incidente lâchée à la cantonade : « Quand je serai grand, je serai une maman. »

Les séances avec ce couple mère-fils non séparables vont se répéter dans le bruit, les paroles inaudibles, l'excitation, la « fureur adhésive » de deux corps soudés. Lors de l'une d'entre elles, la mère évoque cet enfant impossible, particulièrement rageur, insultant, insupportable, qu'elle retrouve le dimanche soir au retour d'un week-end passé chez le père. Cette fois-là et pour tenter quelque chose dans l'agitation ambiante, je dessine sur une feuille un monde-papa puis un monde-maman, ceci pour soutenir et dire des choses bien triviales : que ce qui se passe chez le père et chez la mère est bien différent, qu'il y a là pour l'enfant rencontre de deux mondes autres, et que cela ne peut pas ne pas avoir de conséquences. Sur-le-champ, Thierry rajoutera un pont reliant mes deux ronds, pont sur lequel il va faire circuler des voitures, *squiggle* impromptu façon Winnicott, et première interlocution entre l'enfant et moi. La mère, un an après cette séance, me dira que ce dessin aura été libérateur pour elle, cause aussi d'un énorme soulagement, d'une ouverture, et aura finalement constitué un tournant dans la relation avec son fils. En consultation avec des enfants, cette sorte d'effet un peu « magique » est assez banal et courant.

Mais c'est un autre épisode qui sera également décisif, épisode où je pourrai, cette fois, m'adresser à l'enfant de vive voix : c'est-à-dire que je pourrai m'adresser à lui, ce qui est jusqu'alors tout simplement impossible puisque règnent confusion, cacophonie, obstruction de la part d'un enfant qui ne connaît aucun refoulement. Je précise que je reçois aussi la mère seule, régulièrement, en alternance. Au cours d'une séance à trois je vais pouvoir formuler, non pas une injonction sur un mode impératif mais plutôt une demande : ce

---

4. C. Melman, « Au bonheur des psys », *La revue lacanienne, La psychanalyse pas sans les enfants*, n° 9, mars 2011.

jour-là, comme d'habitude, il refuse toute séparation, que ce soit pour rester avec moi ou pour que je reste avec sa mère ; cette dernière, excédée, tente de l'emmener jusqu'à la salle d'attente, l'enfant agrippé à sa cuisse, elle marche en contenant sa colère avec ce poids fixé à sa jambe. J'entends depuis mon bureau un combat douteux, et surtout sans issue ; n'ayant pas réussi à se séparer de son enfant, elle réintègre, vaincue, mon bureau et il va rester debout derrière elle à faire des grimaces. C'est à ce moment-là que je pourrai interpeller cet enfant en ces termes : « Est-ce que tu autorises ta mère à rester seule avec moi ? » Je n'ai rien fait d'autre, rien que dire cela, et c'est la surprise : l'arrêt du mouvement et surtout le silence, formidable silence et calme totalement nouveaux, silence, tout simplement comme possibilité d'un « tour de parole ». Et puis, au bout d'un temps, silence toujours, mais avec le départ de l'enfant vers la porte du bureau : cette fois, c'est lui qui nous quitte pour traverser le couloir et rejoindre la salle d'attente.

Après le dessin des deux mondes reliés par le pont, après cette demande, après ce silence nouveau, silence comme trou dans un plein de bruit et de fureur, le commerce entre Thierry et son analyste, mais aussi entre Thierry et sa mère, va se trouver modifié : le soulagement, l'apaisement quotidiens vont être très appréciés par cette mère ; par contre, les conduites à risque de Thierry vont se poursuivre encore quelque temps.

Alors, question : comment se joue ici ce qui se présente et s'actualise comme un effet d'autorité un peu particulier ? Serait-ce, comme dit plus haut, une sorte de magie, magie issue d'un petit autre, magie d'un « psychothérapeute heureux détenteur d'une autorité moïque », une sorte de magie en lien avec le transfert, l'amour de transfert ? Kojève insiste à ce sujet pour dire que l'autorité n'a rien à voir avec l'amour. Le jour de cette séparation mère-fils, tandis que Thierry nous attend à distance, je ne ferai avec cette mère que lui dire ce que j'entends par demande, en quoi une demande actualise cette dépendance de l'humain à la parole, au

langage, et actualise donc la loi à laquelle il se trouve être soumis – actualisation d’ailleurs qu’un enfant, à mon avis, repère sans délai et avalise très vite. Si magie il y a eu ce jour-là, cela aura été celle très prosaïque, voire triviale, d’un grand Autre constitué, institué par cette demande même, et avec une instance phallique remise à une meilleure place. La constitution de ce grand Autre serait là le sens que je donnerai au « rien » d’Alexandre Kojève.

Question encore : si jusque-là l’autorité dans ce couple mère-fils était non exercée, qu’est-ce qui pouvait donc faire commandement, pouvoir, emprise sur cet enfant ? En résumé, je répondrai : l’objet. L’objet avec les cadeaux, les jouets achetés à un enfant impossible à frustrer. Mais aussi sa mère en tant qu’objet. On pourrait dire aussi : dictature, dictature très « nouvelle économie psychique<sup>5</sup> » d’un objet réel avec ce que l’on baptise aujourd’hui « hyperkynésie », en corollaire.

Enfin, dernière question concernant le contraste avec tous ces objets réels : qu’est donc venu faire ce triptyque, pas vraiment figuratif, de ces deux cercles noués par un rectangle longiligne (le pont) ? Je n’ai pour tout dire rien fait de ce graffiti géométrique, je n’y ai pas rattaché de sens particulier, pas de sens œdipien énoncé par exemple (Thierry s’était tout de même dessiné en inclusion dans le monde-maman) : un tel énoncé n’aurait à mon sens servi à rien ; pas non plus de sens énoncé d’une réunification père-mère désirée par l’enfant ; je n’ai rien dit de tout cela. Ce fut une sorte de géométrisation machinale de mon propos, une spatialisation graphique d’un dispositif familial actuel. Cependant, cette écriture semble avoir eu pour effet de trouser le grand Autre maternel avec un effet d’allègement, et avec Thierry, ce fut une sorte de premier acte à valeur de « tour de parole », mais pas tout de suite de communication. Bref, il n’y a pas eu de sens explicatif qui eût

---

5. C. Melman, *La nouvelle économie psychique*, Toulouse, érès, 2009.